

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2017

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Votants : 11

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 04/07/2017

Le 10 Juillet 2017, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Christian BAISE, Yves DUMOULIN, Bernard GRISON, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Martial THEVENET.

Absents/Excusés : Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC (Pouvoir Marc PECHOUX), Vincent LAUTIER, Pierre PERNET, Bernard REY, Richard SIMMINI (Pouvoir Bernard GRISON), Frédéric VALLOS, Daniel VIGNARD (Savigneux).

Assistaient : Christine FORNES (Ambérieux), Patrick LOUAHALA (DGS), Nathalie BRICHLER (CCDSV), François PALIX (Stagiaire),

Secrétaire de séance : Marc PECHOUX

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demandes de subventions pour des opérations d'investissement du Programme de travaux 2017

En l'absence de M. REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, M. Bernard GRISON, Président, indique que plusieurs opérations de travaux sont prévues en 2017 après avoir été inscrites au schéma directeur d'assainissement réalisé en 2015/2016. Ces opérations sont susceptibles de bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau RMC et du Département de l'Ain selon les modalités d'intervention du plan départemental de l'eau et du programme d'actions « Sauvons l'eau ! » (2013-2018).

1. La réhabilitation du réseau d'assainissement du système de collecte de Misérieux, nécessite la reprise des déversoirs d'orage DO 8 – 8B et 15 (Fiches action MIS12/13/14).

Il s'agit de réaménager les déversoirs d'orage DO 8 et 8 bis afin d'assurer une meilleure collecte des eaux usées et de supprimer les déversements dans les milieux récepteurs en temps sec. Le DO 15 est à supprimer.

Le coût de l'opération, au stade AVP est de 12 755 € H.T ; Démarrage des travaux prévu à la fin de l'été 2017.

2. La mise en place d'une bache à boues sur la station de Misérieux doit permettre d'équiper la station d'épuration de Misérieux d'un système de stockage des boues complémentaire au silo actuel. Cet équipement rendra la station conforme à la réglementation en vigueur, laquelle impose une capacité de stockage des boues d'épuration d'au moins 6 mois et permettra un épandage agricole 2 fois par an. La mise en place d'une citerne souple hors sol avec une capacité de stockage de 360 m³ de boues est la solution envisagée.

Le coût de l'opération, au stade AVP est de 46 590 € H.T ; Démarrage des travaux prévu à l'été 2017.

3. La réhabilitation des tronçons en amont du DO13 du réseau d'assainissement unitaire de Misérieux est prévue. Les travaux consistent à créer une nouvelle conduite de collecte d'eaux usées d'environ 340 ml, en remplacement à celle existante en mauvais état.

Le coût de cette opération, au stade AVP, est de 100 370.37 € H.T, Démarrage des travaux prévu à l'été 2017.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** les projets de travaux pour :
 - L'aménagement des déversoirs d'orage DO 8 – 8B et 15 du système de collecte de la commune de Misérieux pour un montant évalué à 12 755 € H.T et son plan de financement ;
 - La mise en place d'une bache de stockage des boues sur la station d'épuration de Misérieux pour un montant évalué à 46 590 € H.T et son plan de financement ;
 - Les travaux de réparation réhabilitation des tronçons en amont du DO13 du réseau d'assainissement d'eaux usées de la commune de Misérieux pour un montant évalué à 100 370.37€ H.T et son plan de financement ;
- ✓ **S'ENGAGE** à mener à terme ces opérations selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de ces 3 opérations ;
- ✓ **AUTORISE** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **AUTORISE** pour ces opérations, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- ✓ **DEMANDE** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **04 AOUT 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170710-2017B21-AS
Affichage le :

04 AOUT 2017

A Trévoux, le 10 juillet 2017

**Le Président,
Bernard GRISON**

